

Commune de Les Mollettes

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Etaient présents : J.C. NICOLLE, A. PROPHETE, B. ROCIPON, JP BOUNHOURE, P. DUIN, R. SEAUUVY, D. GOUDIER, S. AROLD, G. VACHEZ-SEYTOUX, Y. JOSSERAND, A. NICOLLE

Etaient excusés : R. BRAUN, G. RIGHETTO, Y. DE BOISVILLIERS (pouvoir à P. DUIN),

Date de convocation : 16/06/2016

Nombre de membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : A.NICOLLE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

1 – PRESERVATION FORET DE GEX : DOSSIER DE SUBVENTION POUR L'AGENCE DE L'EAU

En partenariat avec le CEN (Conservation des Espaces Naturels de Savoie), la Commune pourra acquérir des parcelles de terrain aux prix fixés. Au terme de l'achat, le CEN reversera 50% du prix d'achat à la Commune.

Une demande de subvention est déposée à l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les documents concernant cette demande de subvention.

Une délibération est prise.

2 – T.A.P. (TEMPS AMENAGEMENT PERISCOLAIRE° - REGLEMENT – TARIFS -

Le conseil municipal décide de demander une participation aux parents pour ces T.A.P., après discussions 6 pour, 4 contre et 2 absentions. Le coût sera de 35€ par trimestre et par enfant, soit 105€ à l'année. Le montant de la participation est identique à Ste Hélène du Lac et Laissaud.

Le règlement est établi en conséquence.

Une délibération est prise.

3 – TARIFS CANTINE / GARDERIE

Les tarifs sont inchangés : 5€ le repas, 2€ le passage à la garderie.

Le règlement est établi en conséquence.

Une délibération est prise.

4 – CRECHE TEDHI – POINT SUR LE PROJET

L'association « Bâtir le refuge de Tedhi » a déposé un dossier auprès de la CAF. Celui-ci pourrait être examiné en septembre 2016 et ce après accord de la PMI (Protection Maternelle Infantile) et de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

5 – SABRE : QUEL DEVENIR DANS L'INTERCOMMUNALITE APRES LE VOTE DE LA LOI NOTRe

Le conseil municipal, après discussions, souhaite que ce syndicat poursuive sa mission dans l'intégralité de ses compétences et refuse son démembrement.

Une délibération est prise.

6 – VIREMENTS CREDITS BP ASSAINISSEMENT

Suite à une erreur de saisie informatique, il convient de régulariser le BP 2016 Assainissement :

Compte 2315-23 : + 5000 €

Compte 2315-040 : - 5000 €

Une délibération est prise.

7 – METROPOLE SAVOIE – ETUDE D'URBANISME PRE OPERATIONNEL

L'étude suit son cours avec la programmation de l'installation d'un piézomètre pour mesurer l'évolution de la nappe phréatique. De plus, une étude sur la flore complètera le dispositif d'instruction.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal donne son accord pour solliciter un architecte pour la réalisation d'une étude de construction d'une cantine et de locaux aménagés proximité de l'école.

La séance est levée à 22H30